

Dossier de Presse



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Mercredi 27 octobre 2021
Rodalbe - Salle Polyvalente



www.cc-saulnois.fr

ORDRE DU JOUR

PRÉAMBULE AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- Intervention du Président et du Directeur du Centre de Gestion de la Moselle relative à la présentation de leurs missions prévention et inspection

INTERCOMMUNALITÉ

Rapporteur : Jérôme END

- Principe d'une participation au capital de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) MOS-Laine pour la réalisation d'une unité de transformation de la laine locale
- Fixation de l'apport en capital de la Communauté de Communes du Saulnois au capital de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) MOS-Laine

FINANCES, MARCHÉS PUBLICS ET RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Gilbert VOINOT

- Budget annexe de la zone de Delme – Remboursement anticipé total de l'emprunt DEXIA référencé MONS241396EUR0251937 conclu pour la construction du bâtiment relais identifié « LLOPIS BALLOONS »
- Budget annexe de la zone de Delme - Décision Modificative n°1 au BP 2021
- Budget annexe de la zone de Morville-lès-Vic – Décision Modificative n°1 au BP 2021
- Budget annexe de la zone de Munster – Décision Modificative n°1 au BP 2021
- Budget principal de la Communauté de Communes du Saulnois – Décision Modificative n°1 au BP 2021
- Création d'un budget annexe à caractère administratif, dénommé « ZIC d'AMELECOURT » assujetti à la TVA
- Budget principal de la Communauté de Communes du Saulnois – Décision Modificative (DM) n°2 au BP 2021 liée à la création du budget annexe « ZIC d'AMELECOURT » et transfert de l'actif et du passif afférents audit budget annexe
- Budget annexe « ZIC d'AMELECOURT » - BP 2021
- Revalorisation des Attributions de Compensation (AC), à compter de l'exercice 2021
- Mise en place du télétravail au sein de la Communauté de Communes du Saulnois et approbation du règlement correspondant
- Régime indemnitaire tenant compte des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel de la CCS (RIFSEEP) – Modification du montant plafond du Complément Indemnitaire Annuel (CIA), à compter de 2021
- Tableau des effectifs
- Ligne directrice de Gestion (LDG) – Avancement de grades et promotion interne

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Rapporteur : Gérard MEYER

- Zone communautaire de Dieuze – Vente d'un terrain à Monsieur Franck MENNEL

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET HYDROLOGIE

Rapporteur : Didier FISCHER

- Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) – Approbation du plan d'actions
- GEMAPI – Transfert des compétences correspondant aux alinéas 2, 5 et 8 de l'article L.211-7 I. du code de l'environnement, incluses dans la compétence « grand cycle de l'eau » du SDEA

PETITE ENFANCE ET VIE FAMILIALE

Rapporteur : Armelle BARBIER

- CAF de la Moselle – CTG 2021/2025 – Intégration de nouvelles communes signataires

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'INTÉRÊT COLLECTIF (SCIC) MOS-LAINE POUR LA RÉALISATION D'UNE UNITÉ DE TRANSFORMATION DE LA LAINE LOCALE

La SCIC MOS-laine a été constituée par un groupement d'éleveurs ovins originaires du Saulnois et du pays de Sarrebourg représentant ensemble 80% du cheptel mosellan, pour créer une unité de transformation de la laine de moutons produite localement.

Il s'agit d'un projet innovant et s'inscrivant pleinement dans au moins trois des compétences de la CCS, en l'espèce :

- **L'agriculture et le soutien à la profession agricole** en proposant aux éleveurs ovins d'une part une source de revenus supplémentaire liée à la vente de la laine et d'autre part un moyen de favoriser l'installation ou la reprise d'exploitation dans un contexte de déclin l'élevage ovin ;
- **La protection de l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique** en maintenant les espaces prairiaux favorables à la préservation de la biodiversité et au stockage du carbone, en réduisant la consommation d'énergie fossile et les émissions de gaz à effet de serre liées au transport de la laine, en permettant le développement de l'usage du feutre comme matériau d'isolation extrêmement performant ;
- **L'économie locale** par la création d'une unité locale de transformation sur le site de l'ancienne usine Bata à Moussey, créatrice de valeur ajoutée, d'emplois non délocalisables et contribuant à donner au territoire une image innovante et en phase avec les nouvelles attentes des consommateurs, en termes de traçabilité des produits notamment.

La transformation de la laine sera destinée à la productions de deux produits niches qui ne peuvent être produits qu'à partir de laine de mouton, à savoir la production de feutre pour des solutions d'isolation y compris phonique et celle d'accessoires de mode et des vêtements.

Le budget prévisionnel des travaux de la SCIC MOS-laine pour mettre en place son outil de production à Moussey est estimé à 5,1 millions d'euros et fera l'objet de demandes de subvention à plusieurs partenaires financiers, y compris au niveau européen ou dans le cadre du plan de relance.

La constitution du capital de la SCIC MOS-laine doit atteindre 10% de l'investissement productif soit 510.000 €. Ce capital sera réparti entre le groupement d'éleveurs à hauteur de 260 000 € et à 250 000 € pour les partenaires.

Il est proposé à l'assemblée de soutenir le projet de la SCIC MOS-laine au regard de son triple intérêt environnemental, économique et agricole pour le territoire du Saulnois et d'y participer par un apport au capital de la SCIC MOS-Laine à hauteur de 50 000,00€, équivalent à la contribution de la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud qui possède sensiblement le même nombre d'éleveurs ovins que le territoire du Saulnois (92 pour la CCSMS et 88 pour la CCS dont 4 de laine Mérinos).



Le Saulnois compte 88 éleveurs ovins

BUDGET ANNEXE DE LA ZONE DE DELME – REMBOURSEMENT ANTICIPÉ TOTAL DE L'EMPRUNT DEXIA CONCLU POUR LA CONSTRUCTION DU BÂTIMENT RELAIS IDENTIFIÉ « LLOPIS BALLOONS »

L'assemblée communautaire sera amenée à valider le remboursement anticipé total de l'emprunt, dédié à la construction du bâtiment relais « LLOPIS BALLOONS » situé sur la Zone de Delme dont le montant s'élevait à 300 000 € contracté en 2006.

Le remboursement anticipé s'élève à 93.636,45 € au 1^{er} décembre 2021.

Ce bâtiment va être racheté par l'entreprise d'affûtage «Colsenet».



BUDGET : DÉCISIONS MODIFICATIVES

L'assemblée sera amenée à valider des décisions modificatives sur plusieurs budgets.

Ces opérations budgétaires permettront d'ajuster les prévisions budgétaires initiales, de prévoir et d'autoriser de nouvelles dépenses et recettes, de modifier, le cas échéant, les résultats repris par

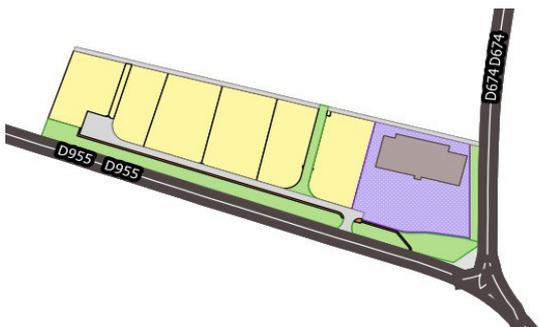
anticipation au budget primitif ainsi que les affectations pour le budget principal et les budgets annexes.



LA « ZIC D'AMELECOURT » - DEVRAIT DISPOSER DE SON PROPRE BUDGET ANNEXE

Les opérations d'aménagement de zones communautaires doivent être inscrites au sein d'un budget annexe. Pour cela, le Conseil

Communautaire se prononcera sur la création d'un budget annexe à caractère administratif, dénommé « ZIC d'AMELECOURT », soumis à la nomenclature comptable et budgétaire M14 et assujéti à la TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée), au sein duquel seront identifiées toutes les écritures comptables associées à l'opération d'aménagement initiale, y compris celles déjà engagées et comptabilisées sur le budget principal qui y seront réintégrées.



Le BP 2021 du budget annexe ZIC D'AMELECOURT devra être adopté dans la continuité de ces délibérations.

REVALORISATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION (AC), À COMPTER DE L'EXERCICE 2021

En 2021 la Communauté de Communes du Saulnois a vu le montant de sa dotation de compensation passer à 423 619,00 €, alors qu'elle s'établissait à 46 197,00 € en 2020 ; et ce, au détriment des communes du territoire.

D'une part et à l'issue de demandes de renseignements effectuées auprès des services Préfectoraux et de la DDFIP, cette évolution est expliquée par l'intégration des parts CPS (compensation part salaires) composante de la dotation forfaitaire de toutes les communes membres du groupement, à la dotation de la CCS.

L'objet de cette délibération est de procéder à la régularisation des attributions de compensation de chaque commune membre de la CCS.

D'autre part, l'IFER (imposition forfaitaire des entreprises de réseaux) des éoliennes destinée à la commune de MALAUCOURT-SUR-SEILLE, n'a pas été correctement incluse dans les AC de la commune. Afin que la commune de MALAUCOURT-SUR-SEILLE soit traitée de manière équivalente à l'ensemble des

communes du territoire, elle devrait bénéficier d'une revalorisation de son AC pour 2021, à hauteur de 17 928 € par an, correspondant à 20% de l'IFER 2018.

Toutefois, la régularisation d'IFER, pour la commune de MALAUCOURT-SUR-SEILLE, au titre des exercices antérieurs 2019 et 2020, reste suspendue à l'obtention d'informations complémentaires, sollicitées auprès du service Fiscalité Directe Locale (FDL) de la Préfecture de la Moselle ; et fera l'objet d'une délibération distincte.



Les IFER en lien avec les éoliennes de Malaucourt-sur-Seille devront être régularisées au profit de la commune.

MISE EN PLACE DU TÉLÉTRAVAIL AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SAULNOIS ET APPROBATION DU RÈGLEMENT CORRESPONDANT

La crise du COVID-19 a permis aux agents de l'ensemble des services de la CCS de prendre part à une expérimentation massive du télétravail, à partir de leurs postes professionnels ou personnels, accélérant de fait la démocratisation de ce mode d'organisation du travail.

Cette forme d'organisation du travail, qui repose sur le volontariat et la confiance, répond à plusieurs finalités :

- l'amélioration de la qualité de vie au travail en trouvant une meilleure articulation entre la vie privée et professionnelle,

- la modernisation de l'administration en promouvant un management centré sur l'autonomie et la responsabilisation,
- la protection de l'environnement par la limitation des déplacements, avec la réduction de l'émission des gaz à effets de serre.

L'assemblée sera amenée à valider officiellement la mise en place du télétravail, au sein des services et à valider le règlement qui en fixera les règles.

MODIFICATION DU MONTANT PLAFOND DU COMPLÉMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (CIA), À COMPTER DE 2021

Le complément indemnitaire annuel (CIA) est une prime facultative, permettant de reconnaître spécifiquement l'engagement professionnel et la manière de servir des agents.

Il est proposé d'augmenter le montant plafond du CIA actuel **de 500 € à 1 000 € brut par agent**, pour l'ensemble des filières administrative, technique et

sanitaire et sociale de la Communauté de Communes du Saulnois.

Le calcul de cette prime sera en partie réalisée sur la base d'une pluralité de critères permettant de juger la manière de servir de l'agent, présentés au Comité Technique.

ZONE COMMUNAUTAIRE DE DIEUZE – VENTE D'UN TERRAIN À MONSIEUR FRANCK MENNEL

Monsieur Franck MENNEL, chef d'entreprise et représentant d'une SCI en cours de formation, souhaite acquérir le terrain cadastré section n°2 parcelle n°211 d'une superficie de 6 433 m, situé à l'entrée de la zone intercommunale de DIEUZE Nord Est.



Son projet consiste en la construction de trois bâtiments à vocation industrielle ou artisanale permettant l'implantation (sous forme locative) de professionnels (artisans, entreprises, bureaux, ...) cherchant à s'installer sur Dieuze ou maintenir leur activité locale. L'objectif prioritaire du projet vise à attirer ou maintenir des acteurs économiques du territoire ayant besoin de locaux rapidement et/ou voulant éviter des investissements immobiliers trop onéreux qu'une construction neuve engendrerait.

Les bâtiments en question, en structure métallique et dont l'aménagement serait modulable, disposeront d'une superficie d'au moins 600 m² chacun. L'accès au terrain se ferait par la voie intercommunale existante desservant notamment l'arrière de la société

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET HYDROLOGIQUE

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET) – APPROBATION DU PLAN D' ACTIONS

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est une démarche réglementaire, obligatoire pour les communautés de communes de plus de 20 000 habitants. Il est avant tout un outil au service des territoires dans un objectif double : celui de **l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique**.

Le P.C.A.E.T. vise à :

- Intégrer les questions énergétiques et climatiques dans le cadre d'une vision de développement territorial ;
- Prendre en compte les enjeux énergétiques, climatiques, sociaux, économiques, sanitaires et environnementaux du territoire ;
- Réduire la facture énergétique du territoire et renforcer l'économie locale.

Le P.C.A.E.T. de la CCS se décline en 5 orientations et 40 actions.

- **ORIENTATION 1 : une collectivité exemplaire engagée dans la transition énergétique**
- **ORIENTATION 2 : un territoire sobre en énergie qui tend vers l'autonomie énergétique**
- **ORIENTATION 3 : un territoire adapté au changement climatique, garant du bien vivre pour ses habitants**
- **ORIENTATION 4 : accroître l'économie du Saulnois, pour un territoire attractif, innovant et durable**
- **ORIENTATION 5 : une mobilité durable en phase avec les besoins du territoire**

GEMAPI – TRANSFERT DES COMPÉTENCES CORRESPONDANT AUX ALINÉAS 2,5 ET 8 DE L'ARTICLE L.211-7-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT, INCLUSES DANS LA COMPÉTENCE « GRAND CYCLE DE L'EAU » DU SDEA

La Communauté de Communes du Saulnois a choisi de mettre en œuvre la compétence GEMAPI, en confiant des items à des syndicats existants.

Pour le bassin de la Sarre et de ses affluents, notamment l'Albe et la Rose, la CCS a transféré au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) les items 1 et 12 de l'article L 211-7-1 du code de l'environnement.

Compte tenu de l'exposition au risque inondation des bassins de l'Albe et de la Rose fortement impactés par des épisodes de crues au cours de l'été 2021, il est proposé à l'assemblée délibérante de transférer 3 items supplémentaires au SDEA,

pour anticiper les risques de crues et inondations, à savoir :

- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 5° La défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

PETITE ENFANCE ET VIE FAMILIALE

CAF DE LA MOSELLE – CTG 2021/2025 – INTÉGRATION DE NOUVELLES COMMUNES SIGNATAIRES

Le 30 juin dernier, les élus communautaires de la CCS ont approuvé la Convention Territoriale Globale (CTG) 2021 – 2025, mise en place avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Moselle et la Mutualité Sociale et Agricole (MSA) de Lorraine pour le territoire du Saulnois. Bien plus qu'une réforme administrative, la CTG propose d'élaborer un véritable projet social de territoire. Ainsi, 31 fiches actions composent le plan d'action du Saulnois et seront mises en œuvre dans les années à venir sur des thématiques aussi diverses que la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, le handicap, la prévention...

Ce nouveau mode de contractualisation vient remplacer les Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) au fur et à mesure de leur échéance et les prestations de service associées à ces contrats-cadre (PS CEJ) sont transformées en « Bonus territoire ».

Pour les communes hors CEJ, les gestionnaires d'accueils de loisirs en convention PSO avec la CAF peuvent bénéficier d'un Bonus Territoire plancher de 15 centimes d'euro par heure/enfant. Pour cela, les communes doivent être signataires de la Convention Territoriale Globale.

Les communes d'ALBESTROFF, NÉBING et VERGAVILLE ont témoigné leur intérêt pour adhérer au dispositif CTG. Il est proposé de les intégrer à la CTG.

INTERCOMMUNALITÉ - ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE (ADCF) – ANNÉE 2021 -

RAPPORTEUR : JÉRÔME END



Les élus du bureau communautaire se prononceront sur l'adhésion à l'Association des Intercommunalités de France (ADCF) au titre de l'année 2021, en remplacement de son adhésion à l'Association des Maires de France (AMF). Cette association nationale a fait de l'intercommunalité son cœur d'action et fédère désormais, à l'échelle nationale, un millier de ces collectivités, de toutes catégories juridiques : communauté de communes, communautés d'agglomération, urbaines et métropoles.

En réalité, elle constitue un gisement d'expertises et d'offres de services extrêmement utiles pour notre collectivité (notes juridiques, bulletins d'informations, études thématiques, ...).

La cotisation annuelle à l'ADCF est de 0.105€ par habitant de l'intercommunalité, soit dans le cas de la CCS, 3 029,56€ en année pleine (28.853 habitants x 0.105€). Au titre de l'année 2021, un prorata temporis sera appliqué à compter du 1^{er} novembre. Aussi, la cotisation à régler s'établirait à 504,92€.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – SOUTIEN AUX ENTREPRISES, COMMERÇANTS ET ARTISANS DU SAULNOIS – VERSEMENT DE SUBVENTIONS D'AIDE À L'INVESTISSEMENT

RAPPORTEUR : GÉRARD MEYER

Le règlement d'intervention pour le soutien aux entreprises, commerçants et artisans de l'année 2021 permet de cofinancer leurs investissements, à hauteur de 20 % de la dépense « éligible » (en € HT), sur une base de dépenses minimum de 5 000,00 € HT.

Le plafond de la subvention s'élève à 3 000,00 €.

2 dossiers seront examinés et pourront bénéficier de 4 620 € de subvention après réception des factures acquittées de travaux ou prestations réalisés.

Structure bénéficiaire	Nature de l'opération	Montant des dépenses retenues en euros HT	Montant de la subvention proposée
SAS TOPOGIS, sise 11 rue Principale à MONCOURT, représentée par son PDG, Monsieur Thierry KELLER	Auscultation automatisée de plate-forme ferroviaire	22.831,97 € HT	3.000,00 €
SARL Les Pneus du Saulnois, sise Faubourg de Vergaville à DIEUZE, représentée par son gérant Monsieur Mickael BOLARDI	2 ponts de levage	8.100,00 € HT	1.620,00 €

RAPPORTEUR : CHRISTOPHE ESSELIN

COLLECTE DES ENCOMBRANTS AU SEIN DU TERRITOIRE DU SAULNOIS – CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SAULNOIS ET L'ASSAJUCO – ANNÉE 2022

L'assemblée devra approuver la convention entre la CCS et l'ASSAJUCO-EMMAUS de Dieuze pour l'année 2022, celle-ci définit les conditions et les modalités de

collecte des objets encombrants des habitants des 128 communes membres de la CCS

TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE SÉCURISATION DE LA DÉCHÈTERIE DE DIEUZE – DEMANDE D'AIDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME CLIMAXION

Pour faire suite aux travaux entrepris sur les déchèteries communautaires en 2017 (rénovation/installation de garde-corps, mise en place d'une signalétique, acquisition de nouveaux locaux pour le stockage des déchets dangereux...), des travaux de sécurisation et d'extension sont prévus en 2022 sur la déchèterie de Dieuze.

Le site présente des difficultés d'usage du fait de la sortie des utilisateurs de la déchèterie par le bas de quai, où manœuvrent les camions des prestataires pour effectuer les échanges de bennes. La démolition de l'incinérateur en 2019 a permis de libérer le fond de la déchèterie, laissant la possibilité de créer une sortie à l'arrière du site. En plus de la séparation des voies de circulation des usagers et des poids lourds, les travaux permettront également de créer :

- des quais supplémentaires afin d'accepter les quantités croissantes de déchets à stocker et de nouveaux flux,

- une zone de stockage pour les distributions de compost, opération de broyage, etc.
- une aire de retournement pour faciliter et sécuriser les manœuvres de camions des prestataires lors des échanges de bennes.

Il sera proposé à l'assemblée de solliciter la Région Grand Est, dans le cadre du dispositif Climaxion, à hauteur de 125 000 € pour un montant prévisionnel de l'opération estimé à hauteur de 602 000 €HT.



VALIDATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES DÉCHÈTERIES COMMUNAUTAIRES DU SAULNOIS

Le bureau communautaire se prononcera sur le nouveau règlement de fonctionnement des déchèteries communautaires du Saulnois. **Parmi les nouveautés, il s'agit principalement de la collecte des pneus.** Elle restera réservée aux usagers particuliers. Seuls les pneus des véhicules légers (catégorie A) et motos (E), propres, entiers et déjantés sont acceptés en

déchèterie. Le nombre maximal de pneus déposés par année et par foyer est fixé à 8. Le déploiement des points de collecte des pneus est progressif sur les 4 déchèteries communautaires. En premier lieu, le dépôt de pneus est autorisé sur les seules déchèteries d'Albestroff et de Delme, dans les bennes dédiées à cet effet.

PETITE ENFANCE ET VIE FAMILIALE

RAPPORTEUR : ARMELLE BARBIER

PROJET D'INVESTISSEMENT 2022 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA MOSELLE POUR LES 5 STRUCTURES MULTI-ACCUEILS DE LA CCS

Une demande de subvention de 51 720 € sera demandée à la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle pour les projets d'investissement 2022 des 5 structures multi-accueils de la CCS. Ces demandes portent sur

des besoins recensés au sein des structures (projet pédagogique, protocole d'hygiène, renouvellement électroménager, travaux nécessaires...). Les dépenses totales sont estimées à 103 440,00 € HT.



14 Ter, Place de la Saline
57170 CHÂTEAU-SALINS

Tel : 03 87 05 11 11
administration@cc-saulnois.fr

Contact Presse:
Cécile CHAPUT
Tel : 03 87 05 80 76 ou 06 79 66 07 46
cecile.chaput@cc-saulnois.fr